

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 juin 2022

n° 105-22 C

Objet : RD - Approbation des évolutions la consistance des services de transport sur le réseau Synchro Bus à partir du 29 août 2022

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 47

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barberaz	Christophe Pierretton
Barby	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bassens	Eric Delhommeau
Bellecombe-en-Bauges	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Challes-les-Eaux	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Chambéry	
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Pierre Casazza à Alain Caraco - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Claudine Bonilla - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de James Hallay à Grégory Basin - de Laila Karoui à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Josette Rémy à Alexandre Gennaro - de Farid Rezzak à Jean-Benoît Cerino - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

conseillers excusés : 13

Anne-Marie Barouti - Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Sabrina Haerincx - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 juin 2022

délibération n° 105-22 C

objet **RD - Approbation des évolutions la consistance des services de transport sur le réseau Synchro Bus à partir du 29 août 2022**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 12 juillet 2018 a approuvé la signature d'une convention de délégation de service public (DSP) avec la société Keolis portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de six ans.

L'offre et les tarifs ont été définis pour les six ans du contrat et toute modification impacte les montants des charges contractualisées, soit en moyenne un forfait de charges de 24 M€/an.

Le réseau Synchro Bus est structuré suivant quatre niveaux de service :

- les lignes Chrono, qui sont les plus à même d'attirer un public non captif et qui ont un rôle écologique, social et économique,
- les lignes complémentaires, qui assurent une desserte plus fine du territoire,
- les lignes locales qui fonctionnent en heure de pointe et qui desservent les zones moins denses,
- le transport à la demande, qui complète les lignes locales en heures creuses.

Un premier chiffrage des différentes demandes d'évolutions d'offres du réseau a été réalisé. Cette démarche sera complétée par l'enquête mobilité en cours (EMC²) qui donnera aux élus de Grand Chambéry une vision plus fine des flux de déplacements de l'agglomération. Les résultats serviront de base de travail en vue de l'optimisation et du repositionnement de l'offre de mobilité actuelle.

Par ailleurs, le président de Grand Chambéry rencontrera les maires des communes par secteur, dans le cadre du projet d'agglomération récemment approuvé. L'objectif de ces échanges sera de travailler avec les élus communaux sur la déclinaison opérationnelle du projet d'agglomération qui intègre un volet mobilité, afin d'être au plus proche des attentes des habitants. Cette étape permettra également d'affiner les enjeux sur l'ensemble du territoire et de prioriser les actions à engager.

Dans l'attente et après échanges avec le délégataire, il est proposé de mettre en place, sur le réseau Synchro Bus, les évolutions suivantes, à partir du 29 août 2022 :

Ligne	Action	Coût annuel estimé (€ valeur 2018)
Ligne Chrono A (Plage/Technolac/ Université Jacob)	- Renforcement de l'offre de la ligne en heure de pointe, de septembre à février, pour répondre à la forte demande entre les deux sites universitaires, la gare et Savoie Technolac. - Passage à un bus toutes les 6 minutes (au lieu de 8 minutes), en heure de pointe du matin et du soir. - Impact sur les recettes estimées : + 15 652 €.	+ 107 700 €HT
Service scolaire n° 251	- Prolongation du service de transport scolaire (collégiens uniquement) à destination du collège de Maistre jusqu'aux Monts Dessus (Bassens). - Création de deux nouveaux arrêts de bus.	+ 1 600 €HT
Lignes A, C et D	- Maintien du niveau d'offre de ces lignes durant la phase travaux de la rue Jean-Pierre Veyrat (Chambéry) qui se déroulera durant l'été 2022.	+ 31 800 €HT

L'ensemble de ces évolutions représente un surcoût total d'environ 141 100 €HT (euros 2018), en année pleine.

Toutes ces modifications seront intégrées dans un prochain avenant n° 3 au contrat de délégation de service public.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant le contrat de délégation de service public et les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2019,

Vu la délibération n° 197-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs,

Vu la délibération n° 039-21 C du Conseil communautaire du 15 avril 2021 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs,

Vu la délibération n° 017-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant actualisation du projet d'agglomération,

Vu l'avis de la commission chargée de la mobilité du 17 mai 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les évolutions de la consistance de l'offre du réseau Synchro Bus, à partir du 29 août 2022, pour un montant total de 141 100 €HT (euros 2018), pour une année pleine,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

Article 3 : **dit** que les évolutions d'offre seront intégrées au prochain avenant n° 3 au contrat de délégation de service public.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 105-22 C

Objet de l'acte : RD - Approbation des évolutions la consistance des services de transport sur le réseau Synchro Bus à partir du 29 août 2022

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 13 juin 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27392H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27392H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2022

Publication : mardi 14 juin 2022